

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 29 septembre 2022 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne

- Adopté la décision modificative n°2
- Décidé l'admission en non-valeur des titres présentés par la Trésorerie
- Procédé à la reprise de l'excédent de l'AECT
- Procédé à la reprise sur provision pour litige
- Mis à jour la délibération sur l'aide pédagogique au collège
- Approuvé la modification des statuts de la CAMG
- Autorisé le Maire à signer la convention de reversement de la subvention de la FFT (tennis)
- Demandé une subvention à la Région au titre des « équipement sportifs de proximité »
- Renouvelé l'adhésion au SEDSM
- Autorisé le Maire à signer le protocole concernant le litige sur le restaurant scolaire pour les remboursements à reverser à la Commune
- Acté la procédure de modification du PLU
- Autorisé la cession d'une place de parking
- Fixé les taux de taxe d'aménagement (TA)
- Voté le reversement de TA à 0% pour la CAMG
- Autorisé la vente des terrains des Sauvières
- Autorisé l'achat de terrains rue G Clemenceau
- Créé 3 postes d'éducateurs sportif
- Adopté une motion sur le campus Nord Marne
- Pris acte des décisions prises par M le Maire dans l'exercice des délégations données par le Conseil Municipal

Pour le Maire empêché,
L'adjointe suppléante,
Lauren DESPRES

